



**TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020**  
**3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**

**29 DI MAGHJU DI U 2020**  
**29 MAI 2020**

**2020/E3/021**

***Question orale déposée par M. François BENEDETTI***

***Au nom du groupe « Corsica Libera »***

**OBJET :     Politique de santé en Corse.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

À cette heure, la crise sanitaire du Covid-19 a causé la mort de plus de 70 Corses et plongé leurs familles dans le deuil. Nous nous inclinons respectueusement devant leur douleur.

Eu égard aux carences de notre système de santé et aux contraintes de l'insularité, le bilan aurait pu être plus lourd encore.

Le dévouement et la compétence des médecins et personnels paramédicaux des Centres Hospitaliers d'Aiacciu et Bastia ont permis d'obtenir des résultats remarquables, salués par tous, et certainement d'éviter le pire. Le sens de la responsabilité des Corses a également contribué à sauver des vies.

Cette prouesse a dans le même temps mis en exergue les méfaits de notre dépendance sanitaire, organisée par l'Etat.

Alors que s'ouvre en France un « Ségur de la santé », la Corse demeure le seul territoire privé de CHU. En matière de santé il semblerait que le principe républicain d'égalité ne s'applique pas à la Corse.

Il est également admis que le coefficient géographique qui détermine les moyens alloués à la santé en Corse est nettement sous-évalué et que nos capacités de réanimation sont très insuffisantes, y compris en temps normal.

Face à ce constat, je n'ose imaginer un pic d'infection grave touchant des centaines, voire des milliers de personnes en Corse ...!

Dans ce contexte, comment l'État peut-il sortir l'étendard de la « solidarité nationale » lorsqu'il organise délibérément le sous-développement historique de notre pays depuis de nombreuses années ? Plutôt que des opérations menées à grand renfort de communication, le retard chronique dont souffre la Corse en matière sanitaire impose, dans un premier temps, à l'Etat un devoir de réparation.

Aussi, il nous paraît primordial de revendiquer la mise en place d'une politique de santé qui vise à la création d'une Assistance Publique des Hôpitaux de Corse en y associant, bien sûr, les établissements privés d'Aiacciu, Bastia et Porti Vecchiu.

Dans ce sens un « Collectif pour un CHU en Corse », devrait être constitué très prochainement.

Parallèlement, les lenteurs administratives de l'État et l'inefficacité chronique de l'ARS ont pesé sur l'urgence des mesures de protection qu'il aurait fallu prendre pour notre pays. Force est de constater que les décisions prises à Paris sont en totale inadéquation avec les réalités du terrain notamment en Corse.

La CdC, n'ayant pas de réelle compétence dans ce domaine, est contrainte d'appliquer le « Plan Régional de Santé » imposé par l'ARS, mais avec des budgets nettement insuffisants pour le réaliser.

Comme l'Assemblée de Corse l'a voté à notre demande en 2018, au moment du débat institutionnel, il est urgent que la Corse bénéficie d'un transfert des compétences sanitaires.

Récemment, des collectivités françaises de droit commun se sont d'ailleurs déjà positionnées en ce sens, c'est le cas de la future Collectivité Européenne d'Alsace, le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin a demandé au 1<sup>er</sup> ministre que l'ARS lui délègue ses compétences en matière de santé.

Paradoxalement les ARS sont remises en cause dans toute la France sauf en Corse ! Il serait quand même étonnant que l'Alsace obtienne ces prérogatives en 2021 alors qu'on le refuserait à la Corse qui pourtant bénéficie d'un statut particulier.

Monsieur le Président, notre Collectivité doit prendre toute sa part dans l'élaboration d'une politique de santé digne d'un pays du XXI<sup>e</sup> siècle.

En ce sens, êtes-vous prêt à vous associer aux démarches qui permettront d'obtenir un transfert des compétences sanitaires et la mise en place d'une politique ambitieuse allant vers la création d'un CHU ?